

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 DECEMBRE 2024

Procès-Verbal
SEANCE du 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt- quatre, le cinq Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 28 Novembre 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9 ou 10

Votants : 9 ou 10

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; Mme FRADIN Véronique, M. ALLAIN, Mme FOUCHÉ (arrivée au point 3), MM. DEBLAISE, COSSET , LYS, Mme AUDEBERT.

Absent excusé : M.HANOUILLE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 07 Novembre 2024.

CEREMONIE DES VŒUX – REPAS DES AINES

Le Maire propose d'organiser la cérémonie des vœux le vendredi 10 Janvier 2025.

Le conseil municipal en prend acte et charge Mme Coudret de prendre contact avec des membres d'association pour participer à la préparation.

Repas des aînés : La date du 22 Mars 2025 est retenue pour servir un repas aux aînés de la commune dans la Salle des fêtes.

Animation : identique à 2024

Repas : Chez Val sera sollicité pour concocter et servir le repas

CONVENTION REMBOURSEMENT – SDEER (Dossier n°GC133-1004)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un devis avait été signé afin que le SDEER assure la maîtrise d'ouvrage de travaux de génie civil Télécom Route du Gerzeau.

Il indique qu'il a reçu la note définitive de la dépense engagée par le Syndicat. Le coût des travaux s'élève à 26 297.30 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND acte du coût définitif

PRECISE que la commune remboursera sa contribution en cinq annuités dont la première interviendra le 1^{er} juillet 2025 et la dernière le 1^{er} juillet 2029.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante

COMPTABILITE

BUDGET ANNEXE (D.M. N°1) : Lotissement des Moulins

En fin d'année, nous devons procéder à des écritures de constatation de stocks.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 DECEMBRE 2024

Nous avons été très optimistes pour le budget en imaginant vendre tous les terrains en 2024, des montants inscrits sont donc insuffisants.

Le maire propose une décision modificative afin de pouvoir régulariser cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux opérations suivantes sur le budget de l'exercice 2024 :

Section Investissement

Dépenses		Recettes	
Articles (Chap)-Opération	montant	Articles (Chap)-Opération	montant
3351(040) Terrains	31 007.90 €	1641 (16) Emprunts	31 007.90 €

Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
	montant	Articles (Chap)-Opération	montant
		7015 (70) Vente de terrains aménagés	-31 007.90 €
		7133 (042) Variation des en-cours de production	31 007.90 €
Total dépenses	31 007.90 €	Total Recettes	31 007.90 €

- Compte-rendu des délégations du Maire

Vu le montant des créances impayées s'élevant à 76.33 € pour l'année 2021

Vu le taux de dépréciation de 50 % pouvant être appliqué

Le montant total de la dépréciation s'élèverait donc à 38.16 €

Considérant que le solde de provisionnement des années précédentes s'élève à 44.85 € il a été décidé

d'ajuster pour l'exercice 2024 la provision pour créances douteuses par l'émission d'un titre d'ordre mixte au compte 7817 « Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants » pour un montant de **6.69 €**.

BORDEAUX –SAINTES cycliste

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Bordeaux Saintes cycliste traversera notre commune le dimanche 30 Mars 2025.

Il est demandé de mettre à disposition des signaleurs.

Cette manifestation nécessitant des moyens financiers importants, une subvention est sollicitée.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de verser à Bordeaux-Saintes Cycliste-Organisations une subvention de 50 € pour participer à l'organisation de cette manifestation (article 65748)

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE ELAN CITE

Le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition en 2019 d'un radar pédagogique.

La garantie s'est terminée le 06 novembre 2024.

La société Elancité nous propose un contrat de service permettant de pérenniser la bonne prise en charge du matériel à moindre coût en cas de panne et d'étendre la garantie initiale.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 DECEMBRE 2024

Plusieurs options sont proposées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE de retenir l'option de base RADAR EVOLIS à 199 € HT par an
AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant

TRAVAUX APPARTEMENT 2, RUE DU PORT

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux.
Il présente le devis de l'entreprise BOUGNOTEAU pour changer des ouvertures (baie vitrée, fenêtre, fenêtre de toit et châssis), il s'élève à 8 575.50 € TTC
M. Philippe Allain fait remarquer que le taux de TVA doit être revu 5.5 % ou 10 % maxi.
Le conseil municipal demande à ce qu'un autre menuisier soit contacté pour un 2^{ème} devis.
Le sol étant usagé, un parquet flottant pourrait être posé (60 m²). Le conseil municipal donne son accord.
Le devis de l'entreprise Ferrari-Ossato pour la transformation de la salle d'eau sera rectifié car certains travaux seront faits par les employés communaux.

TRAVAUX ECOLE

Le Maire propose la mise en place de LED en remplacement de l'existant.
Suite à l'avis favorable du conseil municipal, un devis sera sollicité auprès de l'électricien.

Il propose également d'isoler le Mur Nord.
Selon l'avis de conseillers, l'isolation par l'extérieur est très couteuse. Il faudrait plutôt envisager par l'intérieur en cassant la cloison et poser un isolant de 14 cm.

La porte en bois avec crémone pompiers devra également être changée.
Des devis seront demandés.

FERMETURE DU PETIT PONT

Le Maire a constaté que des voitures franchissent régulièrement le petit pont devant les logements du 1, route de Gémozac pour se stationner juste devant l'immeuble.
Ce pont n'a pas été construit dans cette optique là.
Il propose qu'une barrière amovible soit installée (secours).
Le conseil municipal donne son accord.

VOIRIE

Route du Gerzeau.

M. le Maire indique qu'il a fait refaire le devis concernant la route du Gerzeau en supprimant certaines prestations.
La quantité de puisards a été réduite.
Il s'élève donc à 140 590.80 € TTC
Il précise qu'une demande de subvention au titre des amendes de police pourra être sollicitée pour cette tranche allant du lotissement de la Mercerie jusqu'au carrefour de la route des Moulins.

QUESTIONS DIVERSES :

Cloche de l'Eglise : Le moteur de la mise en service de la sonnerie en volée est hors service. Le devis de remplacement s'élève à 3 138.46 € TTC.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 DECEMBRE 2024

Bien que cela soit onéreux, le conseil municipal valide l'intervention.

Fredon : propose de distribuer aux communes des pièges sélectifs « Frelons asiatiques » au prix de 5 € l'unité (commande minimum de 20 pièges).

Site Internet : 2 propositions ont été étudiées. « Mon clocher.com » serait la mieux. Le coût serait de 350 €/an + 40 € hébergement /mois

Bulletin municipal : pour la page de garde, il est proposé de faire un méi mélo de plusieurs photos.

La séance est levée à 21h 45